



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes

Accusé de réception en préfecture  
001-200040350-20250925-D-2025-172-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2025  
Date de réception préfecture : 20/10/2025  
Date de publication : 20/10/2025

## DELIBERATION N°D-2025-172 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le 25 septembre 2025 à 18 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Madame Pauline GODET.

Date de convocation : 16 septembre 2025  
Secrétaire de séance : Pierre BROUSSART

Nombre de membres :  
En exercice : 66  
Présents : 44  
Votants : 52

### Présents

|                      |                          |                                      |
|----------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Ambléon              | BIONDA Annie             |                                      |
| Andert-et-Condon     | MARTINAT Francine        |                                      |
| Arboys-en-Bugey      | RIERA Michel Charles     |                                      |
| Armix                | VUILLOUD Véronique       |                                      |
| Arvière-en-Valromey  | MEURIAU Annie            |                                      |
| Belley               | BERTHET Jean-Michel      | Pouvoir DA COSTA Angélica            |
| Belley               | CANOT Dominique          |                                      |
| Belley               | DESCHAMPS Marie-Hélène   |                                      |
| Belley               | HEDON Jean-Yves          |                                      |
| Belley               | PONCY Daniel             | Pouvoir CLUZEL Annie                 |
| Belley               | ROUX Pierre              | Pouvoir LAHUERTA Dimitri             |
| Belley               | SCHREIBER Sylvie         |                                      |
| Belley               | THEVENOT Nadine          | Pouvoir DELPON Annie                 |
| Brégnier-Cordon      | VERGAIN Thierry          | Pouvoir MARTIN-BARBAZ Denis          |
| Brens                | AUBRUN Norbert           | Arrivé au vote de la délibération 5  |
| Brens                | LACHIZE-PICCINO Sandrine | Arrivée au vote de la délibération 5 |
| Ceyzérieu            | KELLER Myriam            | Arrivée au vote de la délibération 5 |
| Cheignieu-la-Balme   | BUET Marc                | Pouvoir de MASSÉ Emmanuel            |
| Colomieu             | BORGEY Gilles            |                                      |
| Contrevoz            | BALASTRIER Jean-Daniel   |                                      |
| Conzieu              | PEZANT Pascal            |                                      |
| Culoz-Béon           | ANDRÉ-MASSE Franck       | Pouvoir de FORT Bruno                |
| Culoz-Béon           | FELCI Claude             |                                      |
| Culoz-Béon           | PETITE Anne-Laure        |                                      |
| Culoz-Béon           | RAVIER Danièle           |                                      |
| Cuzieu               | MARCHAND Stéphanie       |                                      |
| Flaxieu              | BAL Serge                |                                      |
| Groslée-Saint-Benoit | KJAN Marie Odile         |                                      |
| Groslée-Saint-Benoit | SOUDAN Henri             |                                      |
| Haut-Valromey        | ANCIAN Bernard           |                                      |
| Haut-Valromey        | BROUSSART Pierre         |                                      |
| Lavours              | BOUILLIEN Céline         |                                      |

|                             |                           |                                     |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Magnieu                     | BERNARD René (suppléant)  |                                     |
| Marignieu                   | DEMANGE Pascal            |                                     |
| Massignieu-de-Rives         | CAROTTE Alain (suppléant) |                                     |
| Parves-et-Nattages          | BIJOT Jean-François       |                                     |
| Peyrieu                     | COCHONAT Pierre           |                                     |
| Polliou                     | BRUN Jean-Philippe        | Arrivé au vote de la délibération 6 |
| Rossillon                   | BOUVIER Georges           |                                     |
| Saint-Germain-Les-Paroisses | CASTIN Régis              |                                     |
| Saint-Martin-de-Bavel       | VINCENT Xavier            | Pouvoir de GUILLON Pascale          |
| Valromey-sur-Séran          | BOLON André               |                                     |
| Valromey-sur-Séran          | GODET Pauline             | Pouvoir de BANDET Marcel            |
| Virieu-le-Grand             | VALLIN Yvette             |                                     |
| Virignin                    | BANDET Marcel             | Arrivé au vote de la délibération 5 |

#### Excusés

|             |                     |
|-------------|---------------------|
| Artemare    | MASSÉ Emmanuel      |
| Belley      | CLUZEL Annie        |
| Belley      | DA COSTA Angélica   |
| Belley      | DELPON Annie        |
| Belley      | LAHUERTA Dimitri    |
| Chazey-Bons | FORT Bruno          |
| Izieu       | MARTIN-BARBAZ Denis |
| Prémeyzel   | ROPELE Jean-Pierre  |
| Talissieu   | DEGUISNE Sabrina    |
| Vongnes     | GUILLON Pascale     |

#### Absents

|                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| Artemare              | ROUX Isabelle          |
| Belley                | DEMENTHON Charlotte    |
| Belley                | MEYRAND Bernard        |
| Belley                | RODRIGUEZ Philippe     |
| Belley                | ROZIER Marie-Christine |
| Champagne-en-Valromey | JUILLET Claude         |
| Cressin-Rochefort     | CHIFFE Frédéric        |
| Culoz-Béon            | GUILLAND Marc          |
| Culoz-Béon            | LE CERF Céline         |
| La Burbanche          | MARIÉ Patrick          |
| Murs-et-Gélignieux    | VALLIN Pierre          |

#### REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Par délibération n°D-2024-019 du 14 mars 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes Bugey-Sud (CCBS) a prescrit la révision du SCoT du Bugey approuvé le 26 septembre 2017.

Les objectifs poursuivis par la révision générale du SCoT consistent à :

- Décliner le projet de territoire dans la rédaction Projet d'Aménagement Stratégique et étudier les leviers du SCoT qui faciliteront sa mise en œuvre.

- Renforcer les exigences en matière de conduite de la transition écologique et énergétique sur le territoire.
- Traduire les objectifs de la loi Climat et Résilience et anticiper une mise en compatibilité avec le SRADDET, tout particulièrement pour définir la trajectoire vers le « zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 et renforcer la protection des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité, ...)
- Redéfinir des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols sur le territoire, en tenant compte des évolutions du contexte local concernant les perspectives de développement économique et démographique ainsi que de la réduction du périmètre du SCoT en vigueur.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ont vocation à répondre de manière transversale à ces objectifs.

Le PAS, l'élément pivot du Schéma de Cohérence Territoriale, est un document à la fois politique et stratégique qui fixe les grandes orientations pour les 20 années à venir.

L'article L.143-18 du code de l'urbanisme dispose qu'« un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-6 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma »

Aucun vote n'est nécessaire concernant le Projet d'Aménagement Stratégique. Un simple débat est requis au sein du conseil communautaire sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.

Le débat porte sur une ambition générale structurée en **trois défis majeurs**, interdépendants, établis dans le PAS à horizon 20 ans.

Le premier, qui conditionne le bien-être et la santé humaine : **le défi de la transition écologique, énergétique et paysagère.**

Ce défi renvoie à une approche intégrée des enjeux de santé et environnementaux, et ce dans un contexte de changement climatique pour encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui présentent des bénéfices pour la santé, l'environnement et le climat et qui participent activement aux stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Il se répercute sur une approche « système » qui permet de considérer tout territoire de vie comme un système complexe dynamique et ainsi de mieux tenir compte de l'ensemble des interactions entre les composantes de ce territoire.

C'est pour cela que le PAS fait de ce défi, le chaînon transversal aux politiques publiques que le territoire de Bugey-Sud mènera.

Le deuxième conditionne l'amélioration continue de la qualité de vie sur un territoire en rapport à la présence d'aménités publiques et privées : **le défi de la proximité.**

Ce qui définit la ruralité, c'est avant tout son rapport à une dimension sociale et culturelle en ce qu'elle abrite des communautés soudées où le sens de la solidarité, de la coopération et des traditions font foi. In fine, cette dimension s'exprime lorsque les territoires sont capables de « mettre en usage » un espace qui se vit par l'accès aux services pour se loger, se nourrir, se socialiser, se déplacer, s'éduquer, se soigner, etc...

Ce PAS entend mettre en avant la qualité de vie bugiste, faite de convivialité, d'animation, de partage pour des bassins de services vivants et qui se vivent.

Le troisième convie à une notion d'attractivité au sens économique du terme : **le défi de l'attractivité économique.** Être économiquement attractif signifie pour les territoires d'être en mesure d'offrir les conditions nécessaires pour que l'emploi puisse se développer localement. Un territoire vivant l'est d'autant plus que ses habitants sont dans la capacité de prétendre à un parcours professionnel dans un rapport à la distance raisonnable. Aussi, l'emploi est conditionné au cadre de vie agréable pour les entreprises : présence de foncier, d'immobilier d'entreprises, accessibilité de qualité, formation sur place, conditions de vie agréables pour les salariés, etc.

Ce PAS décline une volonté d'attirer des populations actives au travers de l'emploi afin de maintenir des dynamiques de vie au sein des différents espaces du territoire.

Conformément à l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation sont fixés dans le PAS.

Au regard des éléments précités, il est proposé au conseil communautaire de débattre des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Bugey.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

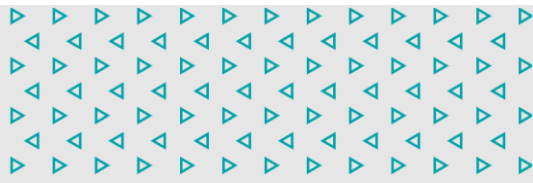
- **PREND ACTE** de la tenue du débat afférent aux orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale.
- **AUTORISE** Madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Culoz-Béon, le 25 septembre 2025

La Présidente,  
Pauline GODET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.*

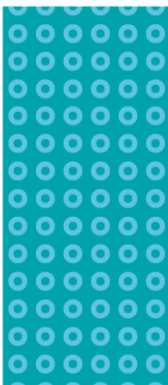


# REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

## PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Débatu lors du conseil communautaire du :

25 septembre 2025



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes

# Sommaire

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Sommaire .....   | 2  |
| Le Projet d'Aménagement Stratégique un document normé et stratégique .....                               | 3  |
| Le cadre réglementaire .....   | 3  |
| Le cadre de l'ambition .....   | 3  |
| L'état d'esprit du Projet d'Aménagement Stratégique .....  | 5  |
| La synthèse des enjeux .....   | 7  |
| Un vieillissement sensible de la population .....  | 7  |
| Un parcours résidentiel complexe .....   | 7  |
| Un écosystème économique en évolution .....  | 7  |
| Des ressources naturelles sous pression .....  | 8  |
| Des paysages comme socle de l'assise territoriale .....  | 9  |
| Une proximité structurante du mode de vie du Bugey Sud .....   | 9  |
| Des mobilités complexes .....  | 10 |
| Synthèse des grands enjeux issus des ateliers participatifs citoyens et des ateliers avec les élus ..... | 11 |
| Un SCoT, un récit, des défis .....   | 12 |
| Une course de fond et d'équipe .....   | 12 |
| Le PAS, un récit .....   | 12 |
| Le PAS, un cheminement dans l'action .....   | 13 |
| Le PAS, une feuille de route pour répondre à trois défis .....   | 14 |
| Axe 1 : Un territoire acteur de la transition écologique, énergétique et paysagère .....                 | 16 |
| Axe 2 : Un territoire acteur de la proximité .....   | 22 |
| Axe 3 : Un territoire acteur de son développement économique .....                                       | 30 |

# Le Projet d'Aménagement Stratégique un document normé et stratégique

Le Projet d'Aménagement Stratégique est un document à la fois politique et stratégique qui fixe de grandes orientations pour les 20 ans.

Ce document est l'élément pivot du Schéma de Cohérence Territoriale en ce sens qu'il fixe un cap aux politiques sectorielles que la collectivité entend mener en vue de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations.

## Le cadre règlementaire

Le code de l'urbanisme encadre les thèmes à traiter dans le PAS. En toile de fond, la stratégie et l'aménagement territorial sont appelés à s'inscrire dans une perspective d'équilibre entre un développement nécessaire et une préservation du socle écologique et paysager des territoires.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le PAS doit concourir à :

- Un équilibre et une complémentarité entre les polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant, entre autres, à la satisfaction des besoins locaux ;
- La qualité des espaces urbains, naturels et des paysages.

## Le cadre de l'ambition

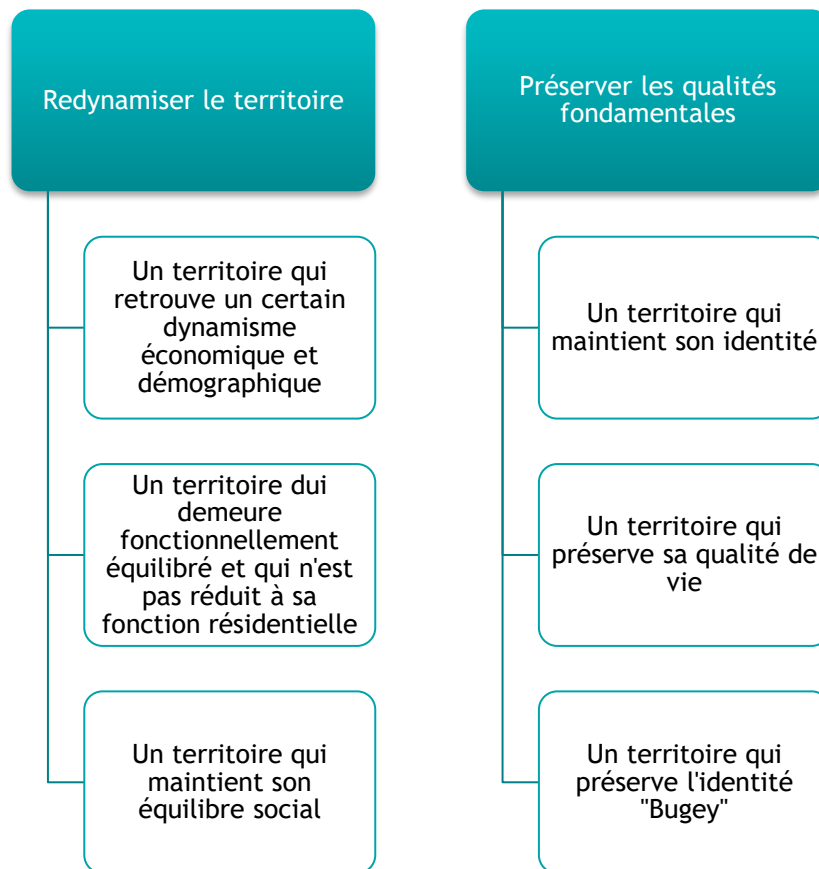
Le Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS) s'engage dans une démarche pragmatique quant à ses ambitions et fait de la transition écologique un axe transversal aux politiques publiques que les élus de la CCBS souhaitent mener.

Moins tournée vers des aspects quantitatifs que le SCoT en vigueur, cette révision se veut résolument tournée vers des objectifs tenables pour qu'ils puissent produire des effets tangibles.

Ainsi, ce PAS cherche à valoriser et révéler les atouts intrinsèques du Bugey Sud et à capitaliser sur les plans et programmes que la collectivité a réalisés (Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Agricole et Alimentaire Territorial, Schéma de Développement Economique, Accompagnement opérationnel du Plateau de Retord pour une organisation et une animation touristique nouvelle, Schéma Directeur Mobilités Actives de la CC Bugey Sud, la Stratégie de mobilité, Schéma de protection et de valorisation des patrimoines, la candidature « Pays d'Art et d'Histoire », etc.), dans une logique de cohérence de l'action publique.

Parmi ces documents cadres, le projet de territoire est admis telle une colonne vertébrale au PAS. Cette feuille de route, largement concertée, précise un désir de proximité en réponse aux besoins des populations. « *Ce projet de territoire doit permettre de favoriser une croissance durable sur Bugey-Sud, de développer sa résilience, en prenant en compte la transition énergétique et le changement climatique. Il doit permettre d'innover, d'inventer de nouvelles formes de développement économique, de croissance, d'économie sociale et solidaire dans le respect de notre environnement.* »

Ce projet de territoire se décline selon deux impératifs : celui de la redynamisation du territoire et celui de la préservation de ses qualités fondamentales.

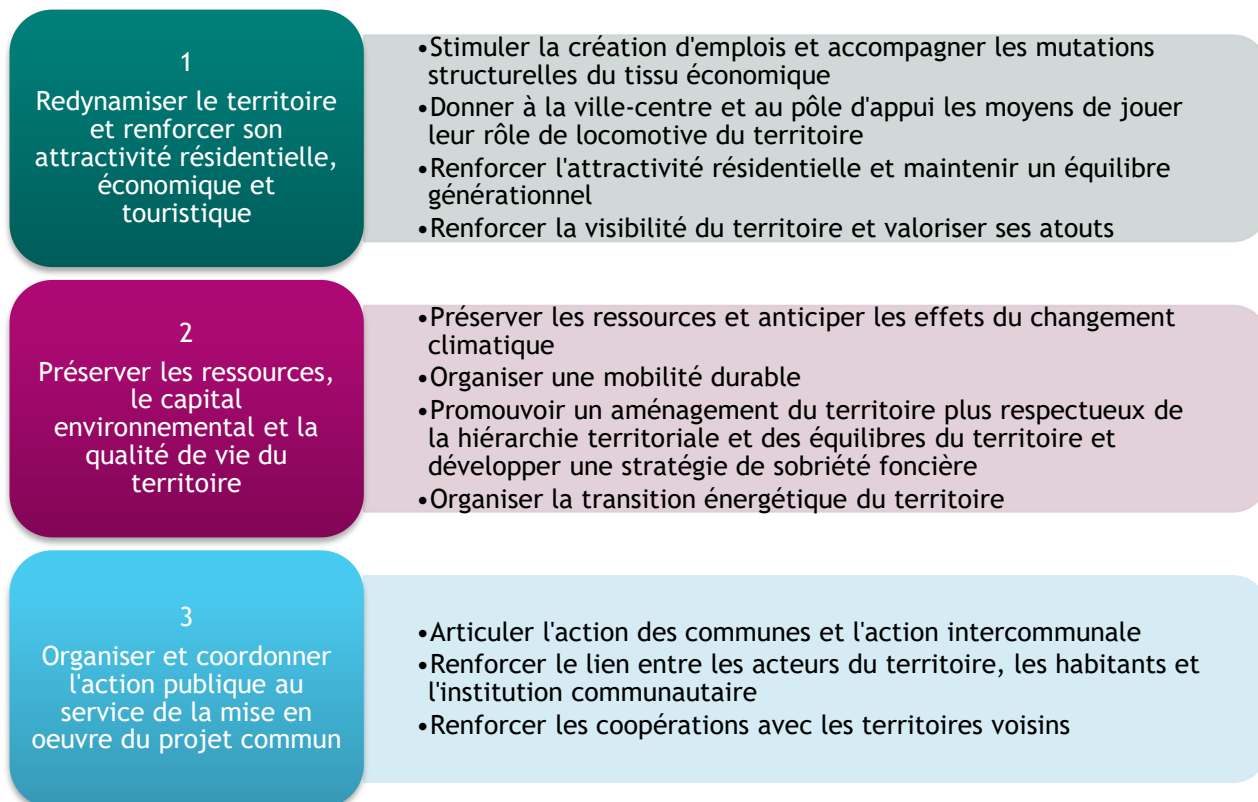


Il en ressort une vision d'un aménagement territorial qui porte un intérêt particulier sur :

- La question économique et la création d'emplois ;
- L'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logements afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population pour maintenir l'équilibre générationnel ;
- Le développement d'un haut niveau de service en matière de santé, d'éducation, culturel et de services de proximité ;
- Le déploiement d'un panel de mobilités permettant de se déplacer vers les pôles générateurs d'emplois et d'équipements/services ;
- L'investissement à consentir en direction de la jeunesse ;
- La préservation de l'environnement comme fil conducteur de la stratégie du territoire ;
- La préservation des patrimoines, en lien avec les qualités fondamentales des paysages ;
- Le développement de la ville-centre comme moteur du territoire et un équilibre entre villes et territoire via la notion de bassin de services.

Et qui se décline en trois axes opérationnels :

### Axes du projet de territoire



## L'état d'esprit du Projet d'Aménagement Stratégique

La construction du PAS a été l'occasion de nombreuses rencontres. Elus, agents de la CC Bugey Sud, société civile et acteurs du développement économique, citoyens ont été concertés autour de leur vision de leur territoire et de l'identité bugiste.

L'expression d'une vision pour le territoire a été aisée tant les enjeux sont largement partagés entre les différentes parties prenantes.

En revanche la définition d'une identité bugiste a été plus complexe à appréhender. Pour autant, quelques traits communs ont émergé autour :

- De qualificatifs caractérisant l'habitant et le territoire lui-même : convivialité, solidarité, ouverture, cohésion, ressourcement, tranquillité ;
- D'un socle tangible : les architectures, les paysages, le patrimoine, la nature.

Les qualificatifs sont communs aux deux grandes entités territoriales du territoire que sont le Valromey et le Bas-Bugey, mais le socle tangible diffère du fait de la géographie même du territoire. Ainsi, les manières de vivre et de s'approprier les espaces de vie ne sont pas homogènes. Or, ces différences renvoient à des complémentarités qui offrent une palette d'accueil intéressante pour faire vivre un projet bâti autour d'une ambition commune.

Le Bugey Sud détient une histoire qui lui est propre construite autour de Belley, capitale historique du Bugey. Territoire de frange et d'interface, elle est la pointe sud du Jura et ouvre vers les Alpes. Du fait de sa position de frange, le territoire pourrait être happé par les forces centrifuges

métropolitaines et agglomérées voisines : Aix-les-Bains, Chambéry, la Suisse, Bourg-en-Bresse, etc. Tel n'est pas la cas grâce au bassin d'emploi constitué de Belley qui confère au territoire une véritable cohérence.

Aussi, le territoire de la CC Bugey Sud possède une réalité économique historique en pleine mutation. L'emploi est de plus en plus éclaté entre espaces spécialisés : espaces commerciaux, espaces industriels, espaces tertiaires, espaces touristiques, etc., et la montée inexorable de l'emploi tertiaire nomade met en avant une dissociation entre le lieu de travail et le site d'implantation de l'entreprise, d'autant plus avec l'essor du télétravail depuis la crise sanitaire de la COVID.

Cela révèle des niveaux d'attachement aux espaces de vie qui ne sont plus les mêmes et renvoie à une forme de nomadisme culturel, commerciale, économique, résidentiel, etc., qui met à mal l'attache et le lien au territoire. Cette transition silencieuse s'accompagne d'autres formes de transitions qui le sont nettement moins. Parmi elles, le réchauffement climatique se ressent : canicule, épisodes pluvieux intenses, gestion de la ressource en eau, amoindrissement de l'enneigement, évolutions des espèces floristiques ; le vieillissement de la population et la contraction du nombre des naissances, le renchérissement du marché immobilier, la raréfaction du foncier, la course aux diplômes et aux qualifications, etc., la séparation stricte des fonctions d'habitats - de services - d'emploi, etc. questionnent profondément l'aménagement territorial.

Le rôle du PAS est de présenter les choix opérés par la collectivité pour faire face aux défis dévoilés par ces transitions.

# La synthèse des enjeux

## Un vieillissement sensible de la population

Selon les données de l'INSEE, les 30-44 ans représentent 17% de la population en 2021 contre 20% en 2010. Les classes d'âges des moins de 15 ans et des 15-29 ans enregistrent également une décroissance. Seules les classes d'âges de 60 ans et plus progressent de près de 6 points de pourcentage entre 2010 et 2021.

L'indice de vieillissement montre une situation dans laquelle les plus de 65 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans. Il y a 104 personnes d'au moins 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. En 2015 et 2010, ils étaient, respectivement de 85 et 77 pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Soit une progression de 27 points entre 2021 et 2010, quand celui progresse de seulement 16 points à l'échelle du département de l'Ain sur la même période.

Or, ce vieillissement n'est pas sans interpeller la capacité du territoire à régénérer son volume de main d'œuvre, ce qui est pointé par les entreprises locales qui font face à des problématiques de recrutement par un tarissement progressif d'actifs en âge de travailler et habitant sur le bassin d'emploi belleysan.

Par ailleurs, ce vieillissement, s'il représente un potentiel pour développer des emplois de services à la personne, reste problématique car pouvant générer des effets de substitution de services et autres équipements en faveur de ce public toujours plus nombreux, un impact sur le dynamisme de la ruralité ou encore interpellant les échelles de mobilités.

## Un parcours résidentiel complexe

La construction des nouveaux logements sert avant tout chose à maintenir les populations résidentes sur le territoire. En effet, les deux tiers des nouveaux logements jouent ce rôle. Les évolutions sociétales induisent un besoin de logements de plus en plus important en direction des populations locales du fait du desserrement des ménages (vieillesse des populations, augmentation de la monoparentalité, décohabitation des jeunes adultes, ...).

Les logements sont très anciens à l'échelle du territoire, 33% ont été construits avant 1969 contre près de 20% pour le département de l'Ain. Cela explique en partie la vacance élevée de logements sur le territoire qui ressort à 10% et dont la mobilisation est à rechercher pour conforter ou engager des dynamiques de vie résidentielles.

Par ailleurs, les grands logements sont surreprésentés ; presque 1 logement sur deux possède 5 pièces et plus. En revanche, le nombre de logements locatifs est en régression de 3 points de pourcentage entre 2010 et 2021.

Ces constats ne militent pas en faveur d'un parcours résidentiel aisé et fluide, alors que dans le même temps, les prix du marché immobilier augmentent.

## Un écosystème économique en évolution

Traditionnellement considéré comme un territoire industriel, le Bugey Sud l'est encore malgré une baisse sensible du poids de ce secteur dans l'emploi total. En 2021, un peu moins de 24% des emplois relèvent de l'industrie lorsqu'ils affichent 20% pour le département de l'Ain.

Toutefois, il est à retenir que l'emploi de services marchands ne progresse pas et semble se stabiliser autour des 30-31% de l'emploi total, ce qui semble constituer un plafond de verre qui

réduit d'autant la capacité du Bugey Sud à offrir une vraie diversité d'emplois, notamment auprès des publics les plus diplômés.

A l'inverse le secteur des services non-marchands (services qualifiés d'administrés fournis gratuitement ou à des prix non significatifs et qui se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration) se renforce. Cette tendance se retrouve dans les territoires qui perdent de l'influence économique productive au profit d'une économie résidentielle.

Ce tissu économique semble contraint par plusieurs éléments :

- Des demandes d'implantation d'entreprises largement insatisfaites. Depuis 2014, elles ressortent à 18 en moyenne pour seulement 2 satisfaites. L'absence d'une offre foncière opérationnelle, portant sur de grandes surfaces (2ha et plus), et d'immobilier d'entreprise en toute proximité de Belley est pointée par les porteurs de projets économiques ;
- Le niveau de la population sans diplômes est très élevé, 27% de la population de 15 ans et plus non scolarisée, 3 points de plus qu'à l'échelle du département de l'Ain ;
- Une économie agricole qui voit le nombre de ses exploitants se réduire, passant de 335 en 2010 à 250 en 2020, tout comme les surfaces agricoles mises sous pression par la poursuite de l'étalement urbain ;
- Une économie touristique qui se met en place, dans une logique de tourisme 4 saisons, et qui demeure un potentiel à exploiter.
- Un nombre d'actifs de 15-64 ans en légère diminution entre 2015 et 2021.

Parmi ces activités économiques qui explorent des évolutions marquantes, l'agriculture est pointée. Le réchauffement climatique et la pression sur la ressource en eau, sur la qualité de la forêt au regard de l'exploitation sylvicole, la baisse constante des exploitations confrontées à une course au rendement, la pression sur les surfaces agricoles induite par une urbanisation constante, entre autres, questionnent le devenir de l'activité agricole sur le territoire du Bugey Sud. D'autant plus, qu'elle exerce traditionnellement un rôle socio-économique structurant pour la ruralité locale. En réponse, une économie agricole de proximité se révèle, notamment sur la partie valromeysanne, en réponse aux besoins des populations d'une agriculture raisonnée et durable.

## Des ressources naturelles sous pression

La ressource en eau demeure en quantité et en qualité satisfaisante, mais n'est pas à l'abri de pressions épisodiques. Le territoire de Bugey Sud est alimenté en eau par 65 captages, majoritairement situés en espaces karstiques particulièrement vulnérables et sensibles aux pollutions domestiques et agricoles.

Chaque été, plusieurs communes sont régulièrement impactées par l'étiage et le tarissement de leur ressource, ce qui justifie la mise en place de mesures de gestion.

Le réseau d'assainissement apparaît comme vétuste et aux capacités limitées. En effet près d'une trentaine de stations d'épuration sont non conformes en 2023 sur les. A titre d'exemple, la station de Belley fonctionne déjà à 99% de ses capacités.

Le réchauffement climatique se fait sentir sur le territoire. Depuis 2004, la température a augmenté de plus de 1 degré en moyenne, mais à 2050 les projections font état d'une hausse de 2 degrés supplémentaires avec en corollaire une augmentation de l'intensité des précipitations (risque d'inondation), un risque accru des feux de forêt et de sécheresse. La baisse drastique de

l'enneigement questionne l'orientation touristique hivernale telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, à l'échelle des Plans d'Hotonnes.

La présence de différentes entités écologiques représente une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de biodiversité possédant également de fortes identités patrimoniales à l'image des marais de Lavours, du Plateau du Retord, de la séquence du Rhône, des monts boisés etc..., qui ont des fonctions écologiques fortes : puits de carbone, maintien de la biodiversité, gestion des risques...

Les options de développement retenues dans le cadre de l'élaboration du SCoT doivent veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers de notre territoire.

## Des paysages comme socle de l'assise territoriale

Le territoire de la CCBS présente des paysages diversifiés. L'insertion de l'urbain dans le paysage interroge, notamment au niveau des pôles urbains de Belley, Culoz et Artemare, ainsi qu'à la frange est du territoire, limitrophe avec la Savoie.

Si le relief et l'hydrographie sont les principaux marqueurs de l'expression des paysages, l'occupation du sol, et notamment l'agriculture, contribue à la diversité paysagère de la CCBS. La combinaison de ces facteurs génère des paysages d'une grande diversité, qui se traduit par onze unités paysagères, regroupées en trois ensembles : les **Monts boisés**, les **Replats cultivés** et la **Vallée du Rhône**.

La diversité paysagère de la CCBS pourrait être mieux valorisée. Les éléments permettant la découverte du territoire et de ses paysages sont déjà nombreux, mais ils manquent d'une mise en réseau.

La pression urbaine, caractérisée par un développement résidentiel ou par la création de zones de développement économique, est la source principale de la mutation des paysages de la CCBS. Ces nouvelles constructions n'épousent pas forcément l'identité architecturale des sites d'implantation. Si cette pression reste localisée, il est tout de même nécessaire d'accompagner ce développement au regard des caractéristiques géographiques, historiques et paysagères des lieux.

De ce point de vue, les silhouettes urbaines associant une relation forte entre urbain, géographie et paysage, sont à préserver et peuvent servir d'exemple. En effet, la dispersion de l'urbanisation est très préjudiciable pour les paysages, notamment lorsqu'elle se situe au niveau des lignes de relief structurantes ou dans un contexte de plaine en générant des franges non qualifiées.

## Une proximité structurante du mode de vie du Bugey Sud

Les grands pôles extérieurs répondent à des logiques d'achats qui ne relèvent pas des logiques du quotidien comme les équipements de la maison et de la personne. Aussi, les centres-villes et bourgs du territoire sont bien préservés puisqu'ils concentrent à ce jour près de 71% des commerces traditionnels.

Par ailleurs, le Bugey Sud bénéficie d'un tissu associatif dynamique et bien implanté, qui joue un rôle structurant sur l'ensemble du territoire. Ces associations proposent une grande variété d'activités, couvrant des domaines aussi divers que le sport, l'art ou l'environnement. Certaines valorisent également le patrimoine local, comme les fours banaux, autour desquels sont régulièrement organisés des événements. Ce riche tissu associatif est cependant mis en danger par

le vieillissement et le manque d'investissement de la population, les associations ayant de plus en plus de mal à recruter de nouveaux membres.

Cette proximité bugiste renvoie à la capacité des communes et des principales polarités du territoire à fournir une offre de services et d'équipements au plus près des lieux d'habitation et donc d'être des foyers d'activité du quotidien. A ce titre, à l'exception d'Armix, toutes les communes du Bugey Sud sont dotées d'au moins un équipement de proximité. Avec une densité de 276 équipements de proximité pour 10 000 habitants, le Bugey Sud se situe dans la moyenne haute par rapport aux territoires voisins.

## Des mobilités complexes

L'axe routier majeur du territoire est la RD 1504, qui suit un axe est-ouest et relie Ambérieu-en-Bugey à Chambéry en passant par Belley. La RD 904 se connecte à celle-ci à Virieu-le-Grand et se dirige vers Aix-les-Bains en passant par Culoz. La RD 992, troisième axe routier majeur, relie Belley au pôle de Culoz ainsi qu'au sud du territoire. D'autre part, le territoire de la CCBS est desservi par le train, en gares de Virieu-le-Grand - Belley et Culoz. Ces deux gares relient le territoire à Lyon, Ambérieu-en-Bugey, Genève, Aix-les-Bains et Chambéry. Le réseau de transports structurants s'explique principalement par le relief du Bugey. La moyenne montagne fait de la CCBS un territoire difficile d'accès (gorges, cluses, cols, ponts).

Le territoire est desservi par la ViaRhôna, qui longe le Rhône de Culoz à Groslée-Saint-Benoît. Cet itinéraire à vocation touristique est en grande partie aménagée en voie verte, ce qui lui confère un confort et une sécurité optimaux. Elle est fréquentée par les habitants pour leurs loisirs, mais peu pour les déplacements utilitaires, du fait des longues distances à parcourir, et le tracé n'ayant pas vocation à connecter rapidement les pôles de vie et de destination (emploi, commerces...).

Les lignes interurbaines Car Région, la navette sur la commune de Belley, le transport à la demande, les services de co-voiturage, ..., complètent l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

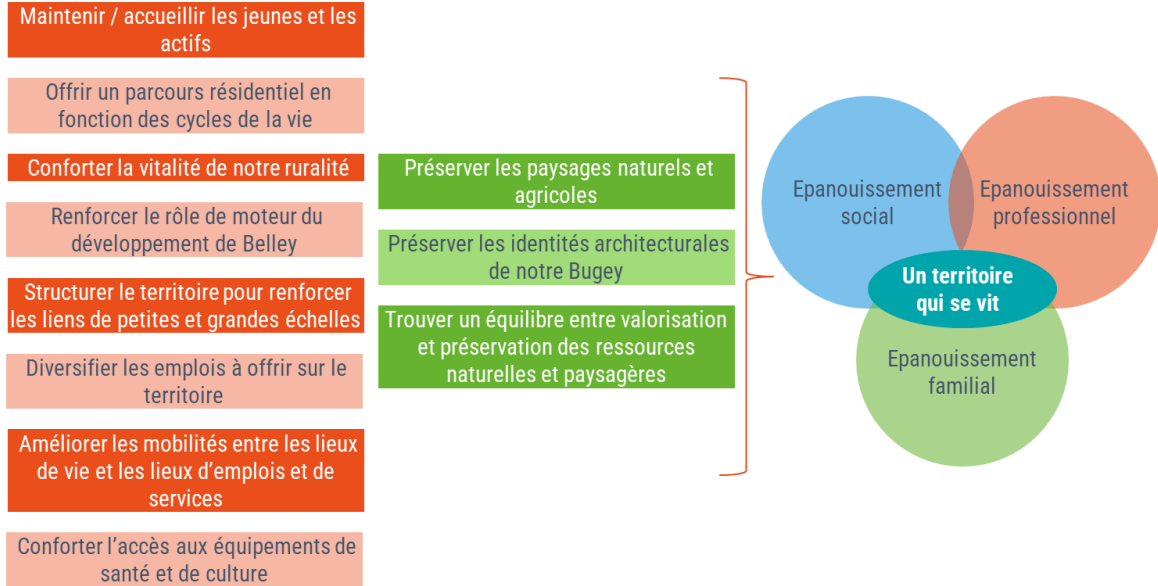
A l'heure actuelle, la voiture est utilisée par 98% des actifs du territoire pour se déplacer entre 2 communes de la CCBS. Parmi les actifs résidant et travaillant au sein de la CCBS, la moitié travaille dans leur commune de résidence. Ces déplacements sont très courts et présentent un potentiel particulièrement important pour la marche et le vélo.

Parmi les difficultés évoquées par les habitants :

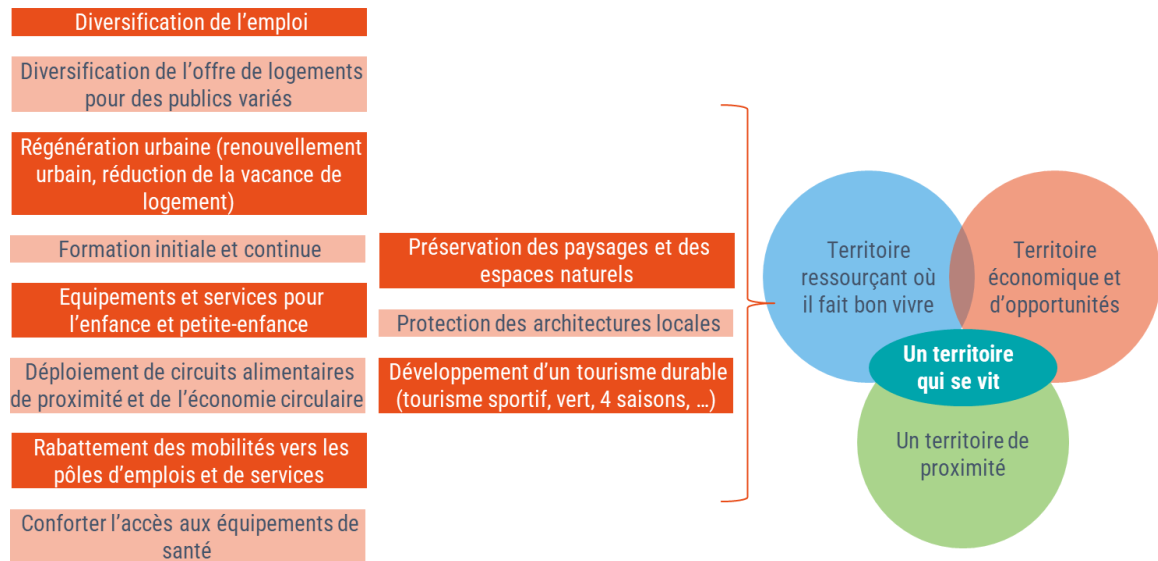
- La faiblesse de l'offre en transport en commun ;
- Les conditions de déplacements à pied et à vélo, notamment l'aspect sécurité ;
- La faible connaissance des services de mobilités offerts.

# Synthèse des grands enjeux issus des ateliers participatifs citoyens et des ateliers avec les élus

*Synthèse des ateliers participatifs citoyens de Belley et Champagne-en-Valromey les 01 et 02/04/2025*



*Synthèse des ateliers avec les élus à Culoz-Béon le 19/02/2025*



Les enjeux entre le grand public et les élus sont très convergents ce qui permet d'avoir une lecture cohérente des orientations que le territoire entend suivre pour les 20 prochaines années.

Aussi, le point d'orgue de cette convergence des vues réside dans le souhait d'habiter un territoire qui se vit professionnellement, socialement et familialement et dont la ruralité pourra se transmettre de génération en génération. Derrière cette ruralité ce sont les notions de proximité, de solidarité, d'animation locale qui sont pointées et donc de **bien vivre territorial**.

# Un SCoT, un récit, des défis

## Une course de fond et d'équipe

Cette image est révélatrice de ce qu'est un SCoT. Le temps de l'action doit être mesuré au regard des contextes et de la nécessité d'organiser l'action collective à moyen et long terme.

Un SCoT se pense à 20 ans ce qui implique qu'il faille tenir la distance et préparer, brique par brique, les fondations du territoire de demain.

Au travers de ce PAS, il convient de garder à l'esprit trois fondamentaux qui permettront au projet une certaine opérationnalité :

- La mise en œuvre de ce projet ne peut être que collectif. L'initiative, si elle appartient à la collectivité, devra mobiliser les acteurs de la société civile et économique ;
- Le principe même d'un SCoT est de donner de l'agilité dans la capacité à faire des collectivités en écho au temps long du projet ;
- Le SCoT au travers du PAS n'est pas simplement un document de planification et d'aménagement du territoire. Il porte en lui une action de sensibilisation auprès du public de manière à contribuer à certains changements de comportements aidant à l'atteinte de certains objectifs.

## Le PAS, un récit

Le PAS est le document pivot du SCoT, celui qui va donner un cap aux politiques publiques que le Document d'Orientation et d'Objectifs déclinera. Il livre donc une ambition, en écho du projet de territoire, tourné vers un développement ambitieux mais pragmatique, équilibré et qui trouve dans le sujet écologique et paysager un socle qui transcende les objectifs à poursuivre.

Ce socle doit accompagner ce bien-vivre bugiste qui est appelé à être le fondement de l'attractivité du territoire et de ses bassins de services. Ainsi, la stratégie appliquée vise à affirmer la « résidentialité » du Bugey Sud de manière à conforter le bassin d'emploi belleysan. En effet, le développement économique ne peut et ne doit pas se penser en silo. Il est totalement interdépendant des politiques publiques qui cherchent à améliorer le cadre de vie des populations. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il faut comprendre le terme de « résidentialité », composé de l'ensemble des aménités (ou services aux populations) qui concourent au sentiment de bien-être et de bien-vivre en Bugey Sud.

Ce PAS s'inscrit donc dans une dynamique de transversalité, dans laquelle les aspects qualitatifs du développement priment sur les aspects quantitatifs.

Ce PAS, enfin, essaie de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite du projet de territoire, mais encore plus à combattre l'écueil d'un discours trop souvent entendu lors des entretiens avec les parties prenantes du projet : « on vient ici parce que c'est moins cher ». D'une attractivité par défaut, le territoire souhaite créer les exigences d'une attractivité choisie.

## Le PAS, un cheminement dans l'action

Ce PAS est le temps de la construction politique et opérationnelle d'un projet qui arrive à maturation.

Le temps est venu de bâtir un territoire qui mette en avant la tradition bugiste de la convivialité, du lien social et générationnel, ainsi que ses savoir-faire.

Sa position géographique en fait naturellement un espace de rencontre et d'interface entre l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain lui-même, quand bien même ses cluses, ses montagnes peuvent le rendre difficiles d'accès. Pour autant, le Bugey Sud n'en demeure pas moins accessible lorsqu'on fait l'effort d'y venir. Ses entreprises transnationales, ses touristes, ses nouveaux résidents venant d'ailleurs prouvent qu'il est ouvert sur l'extérieur.

Son cadre de vie, son tissu associatif, son bassin d'emploi et ses paysages doivent se révéler comme des évidences, des déclencheurs d'une attractivité nouvelle et durable. Ces potentialités encore non pleinement exploitées demandent à l'être pour que la ruralité authentique du Bugey Sud puisse continuer à se transmettre.

Le territoire se trouve aujourd'hui à un point de bascule car il est questionné par des vents contraires exogènes et endogènes qui pourraient venir faire de lui un espace dortoir, un espace en dehors des mouvements d'espaces voisins aux dynamiques déjà installées.

Ainsi, deux choix s'offrent au Bugey Sud :

- Poursuivre sa structuration en confortant ses bassins de services pour unir ses atouts et être dans une démarche active et anticipatrice, autant que cela possible ;
- Succomber aux sirènes de l'attentisme et affirmer une posture d'opportunisme, en attendant que ...

Dès lors, ce PAS a pour objectif de renforcer les possibilités offertes aux populations de vivre, de grandir et de travailler ici, dans le Bugey Sud, et de s'épanouir dans une ruralité qui continue à vivre.



Les parties prenantes à la construction du PAS entendent faire de **la pyramide du Bugey, en référence au Grand Colombier, un territoire vivant, vivable et à vivre !**

Cette notion de pyramide renvoie au point culminant du Bugey au travers de son totem le Grand Colombier, mais également à celle de bâtisseurs qui essaient de forger un Bugey Sud qui fait le lien entre le passé, le présent et le futur ; qui cherchent un équilibre entre

développement et préservation de ses ressources intrinsèques, qui demeurent en mouvement.

## Le PAS, une feuille de route pour répondre à trois défis

Le PAS a été co-construit dans le souhait de faire dialoguer les complémentarités du Bugey Sud qui se retrouvent dans les patrimoines paysagers, bâtis, naturels, dans une organisation territoriale structurée pour répondre aux besoins de proximité dans un contexte rural et de moyenne de montagne.

Ce PAS a été conçu dans l'idée de donner une visibilité nouvelle à Bugey Sud à partir de ses atouts, mais aussi en conférant à la ville-centre de Belley le rôle qui est le sien, à savoir celui de force motrice du développement du territoire. Sans cela, le Bugey Sud ne pourra pas prétendre à être lisible dans le concert des territoires de la région Auvergne - Rhône - Alpes, ni prétendre à façonner une attractivité équilibrée et irriguante.

Ces souhaits doivent intégrer trois défis majeurs, interdépendants, et qui ne peuvent pas être traités indépendamment.

1. Le premier, qui conditionne le bien-être et la santé humaine : **le défi de la transition écologique, énergétique et paysagère.**

Ce défi renvoie à une approche intégrée des enjeux de santé et environnementaux, et ce dans un contexte de changement climatique pour encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui présentent des bénéfices pour la santé, l'environnement et le climat et qui participent activement aux stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il est question également d'aller vers des choix d'aménagement en cohérence avec le changement climatique tout en préservant la qualité paysagère et architecturale du territoire.

Il se répercute sur une approche « système » qui permet de considérer tout territoire de vie comme une entité complexe dynamique et ainsi de mieux tenir compte de l'ensemble des interactions entre les composantes de ce territoire.

C'est pour cela que le PAS fait de ce défi, le chaînon transversal aux politiques publiques que le territoire de Bugey Sud mènera.

2. Le deuxième conditionne l'amélioration continue de la qualité de vie sur un territoire en rapport à la présence d'aménités publiques et privées : **le défi de la proximité et de l'attractivité résidentielle.**

Ce qui définit la ruralité, c'est avant tout son rapport à une dimension sociale et culturelle en ce qu'elle abrite des communautés soudées où le sens de la solidarité, de la coopération et des traditions font foi. In fine, cette dimension s'exprime lorsque les territoires sont capables de « mettre en usage » un espace qui se vit par l'accès aux services et à l'emploi pour se loger, se nourrir, se socialiser, se déplacer, s'éduquer, se soigner, travailler, etc.

Ce PAS entend mettre en avant la qualité de vie bugiste, faite de convivialité, d'animation, de partage pour des bassins de services vivants et qui se vivent.

3. Le troisième convie à une notion d'attractivité au sens économique du terme : **le défi de l'attractivité économique.** Être économiquement attractif signifie pour les territoires d'être en mesure d'offrir les conditions nécessaires pour que l'emploi puisse se développer localement. Un territoire vivant l'est d'autant plus que ses habitants soient dans la capacité de prétendre à un parcours professionnel dans un rapport à la distance raisonnable. Aussi, l'emploi est conditionné au cadre de vie agréable pour les entreprises : présence de foncier, d'immobilier d'entreprises, accessibilité de qualité, formation sur place, conditions de vie agréables pour les salariés, etc.

Ce PAS décline une volonté d'attirer des populations actives au travers de l'emploi afin de maintenir des dynamiques de vie au sein des différents espaces du territoire.

Le territoire du Bugey Sud a fait le choix d'être acteur des évolutions à l'œuvre afin de les infléchir ou du moins de lutter contre leurs externalités négatives.

Ce PAS ne revendique pas une obligation de résultat, mais de moyen, tant il existe des facteurs exogènes sur lesquels les politiques publiques locales n'ont que peu de prises. Toutefois, il se lit comme une feuille de route, un cap pour les 20 prochaines années. **C'est dans cet état d'esprit que le territoire agit sur les leviers d'une attractivité durable et se positionne en tant qu'acteur de ces trois défis.**

Cela donne à voir trois grands axes liés et qui sont déclinés comme de la manière suivante :

- Un territoire acteur de la transition écologique, énergétique et paysagère ;
- Un territoire acteur de la proximité et de son attractivité résidentielle ;
- Un territoire acteur de son attractivité économique.

# Axe 1 : Un territoire acteur de la transition écologique, énergétique et paysagère

*Le territoire est assis sur un socle paysager naturel et bâti fait d'une mosaïque d'entités qui organise l'occupation des sols, donc la manière d'expérimenter l'espace vécu.*

*Ces paysages sont ressentis par les habitants, les touristes, et autres usagers du territoire. Ils véhiculent des sentiments positifs ou négatifs et ils témoignent d'espaces emblématiques, rares, et du quotidien, etc. Tous sont perçus et vécus par les populations. Également, tous sont impactés par le réchauffement climatique et les pressions anthropiques alors mêmes que leurs relations à l'habitat, à l'agriculture, aux infrastructures de déplacements, à l'économie, etc., sont si fines qu'en fin de compte, c'est le cadre et la qualité de vie du territoire qui sont questionnés.*

*Ces espaces représentent un atout indéniable pour le territoire et leur maintien conditionnera dans les prochaines années les conditions de vie des populations en Bugey Sud.*

*Ce territoire - paysages est garant d'un cadre de vie de qualité dans lequel il fait bon vivre et en bonne santé.*

## Orientation 1 : Caractériser et mettre en valeur le grand paysage

### Objectif 1 : Mettre en valeur la mosaïque paysagère du Bugey Sud

Si le relief et l'hydrographie sont les principaux marqueurs de l'expression des paysages, l'occupation du sol, et notamment l'agriculture, contribue à la diversité paysagère de Bugey Sud. La combinaison de ces facteurs génère des paysages d'une grande diversité, qui se traduit par onze unités paysagères, regroupées en trois ensembles : les **Monts boisés**, les **Replats cultivés** et la **Vallée du Rhône**.

- Les Monts Boisés

Cet ensemble regroupe les unités paysagères au relief prononcé et délimite l'assise paysagère de Bugey Sud. Son couvert forestier continu constitue des paysages intimes ponctués de grands points de vue panoramique issus du relief.

- Les replats cultivés

Cet ensemble regroupe des unités paysagères caractérisées par une situation topographique en replat, à l'interface entre des secteurs de relief prononcé ou d'éléments hydrographiques structurants. Ces unités présentent un caractère plus ou moins ouvert, renforcé par une occupation du sol majoritairement tournée vers les activités agricoles. Compte tenu de la douceur du relief, ces unités paysagères abritent les principaux pôles urbains du territoire.

- La vallée du Rhône

Cet ensemble regroupe des unités paysagères caractérisées par une situation topographique en replat, au caractère humide, placées sous l'influence du Rhône. Ces unités présentent une grande diversité de situations topographiques.

## Objectif 2 : Protéger et structurer les trames écologiques



La bonne qualité des trames écologiques et les réservoirs de biodiversité sont essentiels au maintien du cycle de vie des espaces faunistiques et floristiques et des paysages naturels, emblématiques ou ordinaires qui concourent à la qualité du cadre de vie des populations.

Souvent orientées par le réseau hydrographique, les trames écologiques doivent pouvoir s'exprimer sur des axes Nord-Sud et Est-Ouest

Pour ce faire, il est question de :

- Préserver les continuités écologiques vertes, bleues et noires ;
- Protéger les réservoirs de biodiversité ;
- Veiller à la préservation des lisières fonctionnelles entre les espaces naturels et les espaces urbanisés ;
- Préserver les milieux humides (marais, tourbières, ...) ;
- Privilégier des plantations d'essences adaptées aux effets du changement climatique, non invasives et allergènes ;
- Conforter la restauration des fonctionnalités des berges du Rhône, du Séran, du Furans, ...
- Atténuer les effets de rupture de certaines infrastructures.

## Objectif 3 : Intégrer la nature en milieu urbanisé

Les épisodes caniculaires montrent que les trames écologiques en milieu urbain ont un impact positif sur la santé des populations au travers de la réduction des nuisances et des pollutions, de la réduction du niveau de stress, de la régulation thermique...

Cette nature en milieu urbanisé vise à lutter contre les îlots de chaleur, renforcer des espaces de sociabilisation par des espaces publics végétalisés et maintenir une biodiversité là où elle est moins présente par nature.

Cet objectif implique de :

- Reconquérir, désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbanisés en leur trouvant des fonctionnalités ludiques, de gestion des risques, ...
- Organiser un maillage d'îlots de fraîcheur.

#### Objectif 4 : Redécouvrir et préserver les architectures du Bugey Sud



Souvent l'architecture est perçue comme un patrimoine identitaire dans l'imaginaire populaire. Bugey Sud connaît des exemples d'aménagement qui dénotent d'une banalisation architecturale ou d'une urbanisation diffuse, déconnectée de la morphologie du bâti existant dans la ville ou le bourg. Cet objectif cherche à répondre à un besoin des habitants de retrouver une cohérence architecturale en rapport avec l'identité des lieux d'inscription.

- Protéger et valoriser :
    - Le bâti noble : villas, châteaux, grandes demeures à l'instar du château de Machuraz à Valromey-sur-Séran, le château Lamorflan à Artemare ;
    - Le patrimoine religieux : la cathédrale Saint-Jean Baptiste et sa place englobées dans le Site Patrimonial Remarquable de Belley, la chartreuse Pierre-Châtel ;
    - Le patrimoine institutionnel : mairies, gares, palais de justice de Belley, en lien avec l'espace public ;
    - Le patrimoine historique : château de Rochefort à Cressin-Rochefort, ruines du château de Virieu-le-Grand, ... ;
    - Le patrimoine vernaculaire : lavoirs, calvaires, fours banaux, moulins, pignons à redents, ...
  - Maintenir une diversité de formes de bâtis caractéristiques d'ambiances urbaines singulières :
    - L'habitat traditionnel (ferme bugiste, vigneronne, du Valromey, de Retord) ;
    - Le bâti de hameau : anciennes fermes et annexes (écuries, granges, ...) adoptant des formes traditionnelles et des matériaux locaux (pisé, pierre calcaire, bois, ...) ;
    - Le bâti de bourg : maisons que l'on retrouve dans les villages du territoire, construites en pierre de couleur claire, généralement situées dans les centres bourgs ;
    - Le bâti de ville : implanté à Belley et Culoz, ces constructions sont souvent établies sur deux ou trois étages avec un rez-de-chaussée commercial le long d'une voirie.
- Cela implique également d'assurer le maintien des savoir-faire dans la construction / rénovation de ce bâti caractéristique et de se réapproprier l'usage des matériaux locaux.
- Générer de nouvelles formes urbaines plus en lien avec les caractéristiques urbaines et paysagères.

#### Orientation 2 : Gagner la bataille de la transition écologique et énergétique

#### Objectif 5 : Penser l'aménagement résilient

Le réchauffement climatique est une réalité qui va s'accroître dans les prochaines années avec une augmentation de 2 degrés dans les 20 prochaines années. A cette fin, il ne s'agit plus d'inverser la courbe des températures, mais de lutter contre ses effets. Pour cela, le territoire entend :

- Conforter la place de la nature dans les trames urbaines et les nouveaux aménagements ;
- Favoriser la désimperméabilisation des sols et la renaturation des sols ;
- Intégrer le bioclimatisme dans les nouvelles constructions ;
- Développer l'usage de matériaux biosourcés ;

- Organiser l'urbanisation prioritairement au sein des enveloppes urbaines existantes ;
- Privilégier le renouvellement urbain en intervenant sur le parc de logements existants ;
- Mobiliser les friches existantes au regard de la faisabilité dans le temps.

### Objectif 6 : Engager la transition énergétique

Doté d'un Plan Climat Air Energie Territorial, le PAS intègre ses ambitions à minima et encourage les acteurs du territoire à les dépasser. Celui-ci exprime l'objectif de réduction de 23% de la consommation énergétique du territoire en 2030 par rapport à 2016, passant de 661 GW/an à 503.

Par ailleurs, la part de production d'énergies renouvelables devant passer de 105 GW/an en 2016 à 400 en 2030 avec un taux d'énergie renouvelable (ENR) de 80% dans le mix énergétique total.

Ainsi, les objectifs du PAS demandent de :

- Mobiliser le développement des ENR ;
- Promouvoir les sources de production de chaleur renouvelable ;
- Appuyer la rénovation thermique du bâti.

### Objectif 7 : Renforcer la résilience du territoire en faveur de la sécurité et de la santé humaine

Le vieillissement des populations et la récente crise sanitaire ont mis en avant une nouvelle géographie liée à la santé. Les populations cherchent à se rapprocher des centralités ou territoires pourvus en équipements médicaux. A ce titre, la présence d'un hôpital à Belley représente un atout pour le territoire de Bugey Sud.

Par ailleurs, la recrudescence des aléas climatiques et la hausse des températures augmentent les risques pesant sur les personnes et leurs biens. Cela implique une nouvelle vision de l'aménagement du territoire, anticipatrice et raisonnée.

En matière de santé, les objectifs sont :

- Réduire les sources d'émission de gaz à effet de serre et autres pollutions portant atteinte à l'environnement ;
- Concourir à une offre alimentaire locale de qualité ;
- Favoriser l'accès à la nature ;
- Développer des modes de déplacements actifs ;
- Améliorer la qualité de l'air.

En matière de gestion des risques naturels et technologiques, il s'agit de :

- Prévenir les risques liés aux aléas climatiques et naturels : inondation, feux de forêt, mouvements de terrain, ... ;
- Conforter l'apaisement du cadre de vie en limitant l'exposition aux nuisances sonores, pollutions des sols, installations classées, ...

### Objectif 8 : Définir une approche durable des ressources existantes et naturelles

L'approche choisie dans le cadre du PAS est de penser que les ressources aussi abondantes qu'elles puissent paraître ne sont pas infinies. Aussi, il convient de gérer raisonnablement les ressources naturelles que possèdent le territoire : l'eau, l'air et la terre pour continuer à maintenir un cadre de vie de qualité.



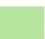




Le territoire de Bugey Sud s'engage, en conséquence, dans une démarche de régénération de ressources déjà transformées pour les revaloriser sur place, dans une logique de circularité.

En matière de ressources existantes et naturelles, il est souhaité de :








- Développer la régénération territoriale :
  - Maintenir les ressources extractives ;
  - Réduire et valoriser la production de déchets ;
- Assurer les fonctions du cycle de l'eau :
  - Gérer les eaux pluviales en proposant une approche plus perméable ;
  - Assurer un traitement de qualité des eaux usées et leur réutilisation ;
  - Protéger les ressources stratégiques actuelles et futures pour l'alimentation en eau potable ;
  - Renforcer l'éducation relative à l'usage de l'eau ;
- Replacer le sol comme un bien commun :
  - Protéger les espaces cultivés ;
  - Limiter la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers en réduisant par deux leur prélèvement entre 2021 et 2031 par rapport à la période 2011-2021 ;  
L'artificialisation entre 2031 et 2041 sera lui aussi divisé au moins par deux par rapport à la période 2021-2031.  
Cette tendance se poursuivra entre 2041 et 2045.
- Préserver la qualité de l'air en tant que ressource pour les habitants :
  - Déployer un réseau de mobilité douce et active sur l'ensemble du territoire ;
  - Réduire l'usage de la voiture individuelle
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du bâti (économique comme résidentiel)
  - Produire des énergies non carbonées.

## Axe 1 : Un territoire acteur de la transition écologique, énergétique et paysagère

### Caractériser et mettre en valeur le grand paysage

-  Mettre en valeur la mosaïque paysagère du Bugey Sud : préserver les vues et les percés visuelles sur l'ensemble du territoire
-  Protéger et structurer les trames écologiques : préserver les réservoirs de biodiversité (forêt)
-  Protéger et structurer les trames écologiques : préserver les réservoirs de biodiversité (milieux agri-naturels)
-  Protéger et structurer les trames écologiques : préserver les corridors écologiques (forêt et milieux agri-naturels)
-  Protéger et structurer les trames écologiques : préserver les zones humides
-  Intégrer la nature à l'ensemble des milieux urbanisés du territoire
-  Redécouvrir et préserver les architectures du Bugey Sud

### Gagner la bataille de la transition écologique et énergétique

-  Penser l'aménagement résilient à l'échelle du territoire
-  Engager la transition énergétique à l'échelle du territoire
-  Renforcer la résilience du territoire du Bugey Sud en faveur de la sécurité : prévenir l'ensemble des risques naturels et technologiques
-  Renforcer la résilience du territoire du Bugey Sud en faveur de la santé humaine
-  Définir une approche durable des ressources existantes et naturelles : développer la régénération territoriale (consolider les ressources et la gestion des déchets)
-  Définir une approche durable des ressources existantes et naturelles : Assurer les fonctions du cycle de l'eau à l'échelle du territoire
-  Définir une approche durable des ressources existantes et naturelles : replacer le sol comme un bien commun



## Axe 2 : Un territoire acteur de la proximité

*Dans le cadre de la concertation citoyenne et politique, certains ont émis la crainte de voir le territoire devenir l'annexe dortoir des bassins d'emploi métropolitains et agglomérés voisins qui sont en développement : bassin Chambérien, bassin Annécien, bassin Genevois, notamment. En effet, les niveaux de fréquentation à l'échelle des gares de Culoz et de Virieu-le-Grand croissent parce que plus en plus de navetteurs les utilisent pour sortir du territoire et travailler ailleurs.*

*Le pari fait par le territoire est de prendre acte de ce fait, tout en améliorant sensiblement l'accueil des populations en cherchant dans la proximité aux services et autres équipements locaux une réponse à des besoins résidentiels. Au travers de l'organisation de ces aménités, le Bugey Sud entend demeurer une ruralité vivante. Cette offre territoriale doit être considérée comme un levier nécessaire pour créer des externalités positives par l'apport de nouvelles populations venant vivre sur en Bugey Sud.*

*En trouvant dans la proximité des réponses aux besoins des populations, il s'agit de proposer une organisation territoriale qui renouvelle la manière de s'approprier le territoire et ses commodités afin de maintenir l'espace de vie dynamique de Bugey Sud à l'interface de 4 départements.*

*Aussi, cette proximité se doit d'être organisée mais aussi intégrée aux compositions urbaines et paysagères du territoire pour en améliorer le cadre de vie plébiscitée par les populations de Bugey Sud.*

### Orientation 3 : Organiser la proximité pour mieux rayonner

#### Objectif 9 : Renforcer les dynamiques de vie des bassins de services de proximité

Bugey Sud a souhaité affiner la notion de bassin de services contenu dans son projet de territoire. De cinq, ils ont été regroupés à trois pour donner une plus grande cohérence à l'action locale. En effet, il est question de conforter les grands équilibres territoriaux en cherchant à intégrer dans un même bassin de services une pluralité de polarités, et d'assurer la présence soit de la polarité de rayonnement de Belley, soit d'une polarité d'appui. Cela dans une logique de fournir aux populations des équipements et services dans un rayon de 30 mn en voiture.

L'objectif affiché est de trouver des équilibres fonctionnels selon un principe de proximité et d'accessibilité aux aménités locales : commerces, équipements, services, loisirs, santé, éducation, ...

Dès lors, et dans la tradition de Bugey Sud, il est question de conforter les liens sociaux entre les populations, en capitalisant sur la convivialité, l'accueil et le tissu associatif particulièrement dense.

Ainsi, dans chacun des trois bassins de services, les fonctions de services aux populations doivent se développer pour favoriser le brassage intergénérationnel et des populations, mais aussi pour qu'ils puissent bénéficier d'un socle de services minimum essentiels à leur vie quotidienne.

Les trois bassins de services sont :

- Celui de Artemare - Champagne-en-Valromey, qui vise la diversification de son offre résidentielle et la valorisation de son tissu économique artisanal, touristique, et de ses ressources naturelles et paysagères ;
- Celui de Virieu-le-Grand - Culoz-Béon, qui irrigue la partie centrale de Bugey Sud et qui a la spécificité d'accueillir les gares du territoire. La morphologie de cet espace fait que les deux polarités rayonnent sur chacune de ses extrémités Est et Ouest. Cet espace doit affirmer cette fonction de porte d'entrée du territoire au travers de services de proximité et d'un plus grand rayonnement en accord avec ce rôle.

- Celui de Belley, qui irrigue jusqu'au sud du territoire et qui doit accueillir de manière privilégiée les fonctions supérieures du territoire (santé, sports, loisirs, formation, tourisme, ...) et économiques majeures (zones d'activités de rayonnement extra-communautaire) industrielles et de services.

### Objectif 10 : Conforter les polarités du Bugey Sud en tant que lieux de vie

Ces trois bassins de services s'appuient sur des polarités qui ont vocation à les structurer au plus près des besoins des populations, chacun en fonction de ses ressources, mais tous avec un objectif commun de permettre au territoire de gagner en « résidentialité », donc en attractivité.

L'armature urbaine du territoire se structure de la manière suivante :

- Le pôle de rayonnement de Belley devant garantir un panel de fonctions urbaines et économiques structurantes pour l'ensemble de Bugey Sud, et au-delà. Son centre doit jouer un rôle de locomotive en inspirant à la déambulation urbaine et commerciale, et son patrimoine est appelé à être valorisé en lien avec son histoire de capitale du Bugey ;
- Les pôles d'appui de Culoz-Béon et Artemare : deux pôles aux équipements et services structurants pour leur bassin de services respectif, qui doivent conforter leur centre et la diversité de leur offre de logements. Leur rôle de courroie de transmission économique est à renforcer. Les contraintes géographiques et naturelles pesant sur elles doivent les amener à poursuivre une politique de conquête de leur enveloppe urbaine existante ;
- Les pôles d'irrigation de Champagne-en-Valromey, Virieu-le-Grand, Chazey-Bons, Virignin, Groslée-Saint-Benoît et Brégnier-Cordon, viennent en complémentarité des autres pôles pour desservir en équipements et services des espaces de proximité sur lesquels ils rayonnent et dont la grande majorité connaissent un développement démographique ;
- Les pôles de proximité rurale, toutes les autres communes ont pour mission de maintenir la vitalité de la ruralité de Bugey Sud en étant des polarités d'hyperproximité au travers du logement diversifié dans ses typologies et des quelques équipements et services lorsqu'elles en possèdent.

### Objectif 11 : Organiser les chaînes de mobilités de petite et grande échelle



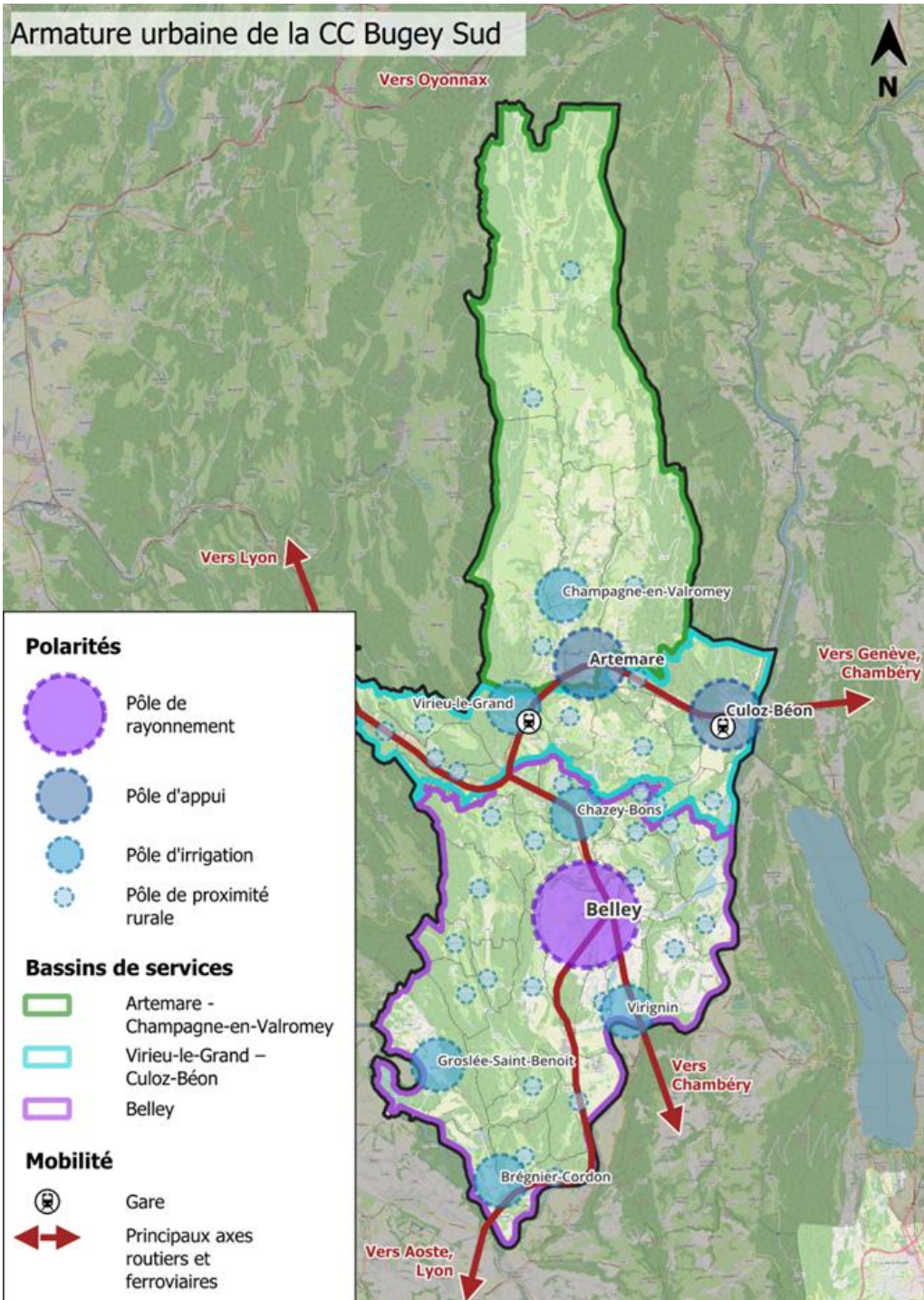
Les déplacements en Bugey Sud ne sont pas aussi aisés qu'aimeraient les populations. Les ateliers participatifs citoyens ont démontré l'enjeu central de la mobilité pour accéder aux espaces d'emploi, de loisirs, aux équipements médicaux et culturels, pour la pratique des mobilités actives, etc., car l'urbanisation s'est développée autour de la dépendance à la voiture individuelle.

La Navette sur la commune de Belley, la mise en place du transport à la demande, la location de Vélo à Assistance Electrique, la promotion des cinq lignes de Car Région, la création d'une communauté de covoiturage, le schéma directeur des mobilités actives, ..., mettent à jour la volonté de la Communauté de communes de structurer et d'améliorer les déplacements autour d'un panel large de solutions, inclusives et adaptées à une diversité de besoins.

La stratégie de mobilité développée par le territoire est intimement liée à son organisation urbaine de manière à refléter une cohérence dans les politiques publiques (habitat, économie, tourisme, ...) et de tisser une maille de déplacements en fonction de différents publics et usages.

Les objectifs sont les suivants :

- Conforter les gares de Virieu-le-Grand, gare d'intérêt local, et de Culoz-Béon, gare d'intérêt régional, en tant que pôle d'échanges multimodaux ;
- Anticiper le Lemman Express (projet « SERM franco-suisse ») et sa desserte au droit de la gare de Culoz ;
- Organiser une offre de rabattement depuis les principales polarités du territoire autour d'un panel de solutions de mobilité ;
- Renforcer les liaisons douces, au travers de nouveaux aménagements cyclables et de services liés, en confortant les stratégies vélo et santé menées par la CC Bugéy Sud ;
- Favoriser des alternatives à l'autosolisme (navette, covoiturage, transports en commun, autopartage, réseau stop, ...) ;
- Répondre aux besoins diffus de déplacements auprès de populations fragiles et éloignées (transport à la demande) ;
- Porter une réflexion sur l'ancienne voie SNCF entre Peyrieu et Virieu-le-Grand ;
- S'appuyer sur des "relais mobilité" pour informer la population et promouvoir l'offre de services de mobilité alternative à la voiture individuelle (établissements recevant du public, entreprises, associations, ...) ;
- Développer les infrastructures et les usages numériques.



## Orientation 4 : Organiser la proximité pour mieux rayonner

### Objectif 12 : Renouveler les conditions d'accueil au travers d'un habitat diversifié



Le parcours résidentiel au sein du territoire est complexe. Faiblesse dans la diversité de logements avec des biens immobiliers de grandes tailles, peu de locatif, logements plutôt anciens, prix du marché en hausse sous la pression savoyarde, impactent la fluidité résidentielle.

Dès lors, le PAS traduit une prise de conscience des acteurs du territoire de diversifier les produits immobiliers et de les rendre attrayants, qualitatifs, pour les

populations résidentes et exogènes.

La stratégie de développement résidentiel ne cherche pas à favoriser un type de population par rapport à un autre, au contraire, elle vise à satisfaire le plus grand nombre.

En effet, outre les résidents, les populations âgées, actives, apprenantes et les apprentis, ont besoin de pouvoir se loger sur le territoire. Or, la carence des hébergements est pénalisante pour tout un éco-système économique et social.

Pour cela il s'agit de :

- Offrir un parcours résidentiel pour tous (logement individuel, petit collectif, habitat social, locatif, ...) ;
- Favoriser le mieux vivre et l'inclusivité dans son logement ;
- Répondre aux besoins d'hébergement de populations spécifiques (personnes âgées, apprentis, jeunes actifs, ...) ;
- Prioriser le développement résidentiel au sein des polarités de l'armature urbaine.

### Objectif 13 : Conforter le commerce dans son rôle social



Le commerce possède une dimension économique certaine en terme d'emplois directs et indirects. Pour autant, le projet de SCoT, s'il ne la renie pas, il met en avant une dimension sociale au travers du maintien d'un commerce de proximité dans les centres villes et bourgs du territoire. En effet, le SCoT souhaite conforter le caractère dynamique et socialisant de la présence de commerces de proximité en donnant à voir des espaces multifonctionnels et qualitatifs.

Ainsi, le développement du commerce de périphérie n'est pas recherché, mais sa modernisation l'est afin de réduire les risques d'évasion commerciale vers des polarités plus affirmées comme Chambéry, Annecy, entre autres.

Il est question de :

- Préserver l'offre commerciale dans les centralités de villes et de bourgs ;
- Concentrer l'activité commerciale au sein de périmètres de centralité aménagés afin de conforter la lisibilité et l'attractivité du parcours marchand de centre-ville et bourg ;

- Améliorer l'accessibilité aux commerces de centre-ville et de bourg ;
- Accompagner la modernisation des périphéries commerciales dans une logique d'optimisation du foncier existant ;
- Contenir l'offre commerciale dans le diffus et notamment le long des axes routiers ;
- Améliorer la complémentarité de l'offre commerciale de périphérie avec celle de centre-ville et bourgs.

#### Objectif 14 : Donner une liberté de choix aux populations par des services inclusifs et adaptés



Gagner en résidentialité signifie d'avoir la capacité de fournir des équipements et services aux populations, en fonction de leurs besoins dans leurs parcours de vie. Le territoire du Bugey Sud offre un bon niveau d'équipements et de services à ses populations. En effet, la topographie et la distance-temps du territoire milite pour un maillage fin de cette offre de proximité.

Dès lors la collectivité va se doter de moyens pour atteindre certains objectifs

indispensables pour consolider la qualité de vie et la capacité des populations à assouvir sur place ou sur le territoire ses besoins de résidentialité.

Le PAS cherche prioritairement à déployer un panel d'équipements et de services, inclusifs et adaptés, en direction des jeunes et des familles, sans omettre ses populations plus âgées. C'est pour cela qu'il poursuit les objectifs suivants :

- Déployer une offre culturelle en réseau, qui s'appuie sur la force du tissu associatif communal et les équipements culturels ;
- Soutenir les initiatives associatives en tant que support de la vitalité de Bugey Sud ;
- Conforter le niveau d'offre de santé de médecine hospitalière à Belley, en complémentarité et en réseau avec la santé de ville dans les polarités du territoire ;
- Créer les conditions d'une attractivité renouvelée au travers d'une offre de formation et d'accueil des apprentis et apprenants, compatible avec les besoins du tissu économique local ;
- Découpler l'offre de loisirs pour la jeunesse et les familles ;
- Déployer une offre d'équipements à destination de la petite-enfance et de l'enfance (offre d'accueil en crèche, garde, ...) ;
- Intégrer les notions d'inclusivité et d'adaptation au public fragile ou en situation de handicap dans le cadre des nouveaux équipements et services ;
- Redynamiser les centres-villes et bourgs en leur redonnant de la mixité fonctionnelle ;
- Accueillir des équipements et des services de manière à conforter l'armature urbaine du territoire.

#### Objectif 15 : Accompagner de manière qualitative le développement urbain

Le grand paysage est vécu qualitativement par les populations et les élus. Toutefois, des aménagements et constructions en entrée de ville ou résidentiels ont montré des limites qualitatives qui ont été largement soulevées lors des ateliers avec le grand public. La crainte

exprimée est de voir le territoire perdre cette image de qualité et d'authenticité qui lui est associée.

Ainsi, le PAS cible quelques objectifs qui doivent permettre au territoire de mieux maîtriser la qualité de ses aménagements urbains :





- Composer un projet urbain en lien avec les caractéristiques d'implantation des bourgs et des villages ;
- Etudier la sensibilité paysagère, l'histoire et l'esprit du lieu, avant toute nouvelle implantation ;
- Redonner de la fonctionnalité et de la qualité paysagère aux entrées de villes ;
- Aménager des espaces publics adaptés aux populations et à la morphologie urbaine de leur lieu d'implantation.

## Axe 2 : Un territoire acteur de la proximité







### Renforcer les dynamiques de vie des bassins de services de proximité

-  **Artemare - Champagne-en-Valromey** : Diversifier l'offre résidentielle, valoriser le tissu économique, touristique et les ressources naturelles et paysagères, ...
-  **Virieu-le-Grand - Culoz-Béon** : Affirmer la fonction de porte d'entrée au travers de services de proximité et d'un plus grand rayonnement, et diversifier l'offre résidentielle, ...
-  **Belley** : Accueillir les fonctions supérieures du territoire (santé, sports, loisirs, formation, tourisme) et économiques, industrielles et de service, et diversifier l'offre résidentielle, ...

### Conforter les polarités du Bugey Sud en tant que lieux de vie

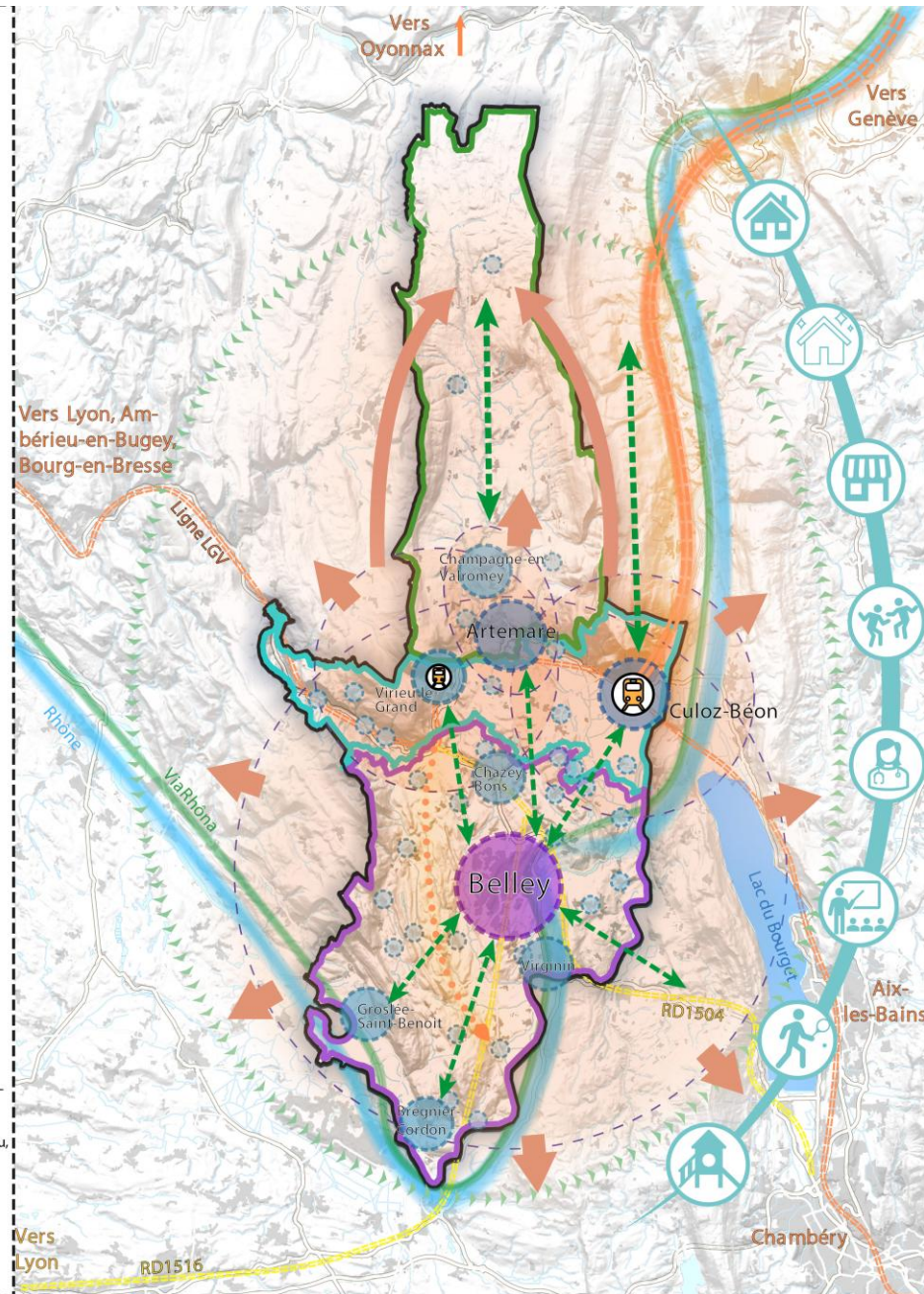
-  **Pôle de rayonnement de Belley** : Garantir un panel de fonctions urbaines et économiques structurantes, et jouer le rôle de locomotive commerciale, économique et résidentielle, ...
-  **Pôle d'appui** : Assurer un rôle structurant pour leurs bassins de services respectifs, ...
-  **Pôle d'irrigation** : Maintenir les équilibres pluricommunaux à l'intérieur des bassins de service, ...
-  **Pôle de proximité rurale** : Maintenir la vitalité de la ruralité du Bugey Sud, ...

### Organiser les chaînes de mobilités de petite et grande échelle

-  Conforter les gares de Virieu-le-Grand, gare d'intérêt local, et de Culoz-Béon, gare d'intérêt régional, en tant que pôle d'échanges multimodal
-  Anticiper le Leman Express et sa desserte au droit de la gare de Culoz
-  Renforcer les liaisons douces, au travers de nouveaux aménagements cyclables et de services liés, en confortant la stratégie vélo menée par la CC du Bugey Sud
-  Porter une réflexion sur l'ancienne voie SNCF entre Peyriou et Virieu-le-Grand
-  Organiser une offre de rabattement depuis les principales polarités du territoire autour d'un panel de solutions de mobilité
-  Favoriser des alternatives à l'automobile (navette, covoiturage, TC, autopartage, réseau stop)

### Organiser la proximité pour mieux rayonner

- |  |  |
|--|--|
|  Offrir une diversité de logements                            |  Renforcer la requalification et la reconquête de la vacance de logements       |
|  Conforter le commerce dans son rôle social                   |  Déployer une offre culturelle en réseau, s'appuyant sur le tissu associatif    |
|  Conforter le niveau d'offre de santé                         |  Assurer une offre de formation compatible avec les besoins du tissu économique |
|  Décupler l'offre de loisirs pour la jeunesse et les familles |  Déployer une offre d'équipements à destination de la petite-enfance            |



## Axe 3 : Un territoire acteur de son développement économique

*De l'aveu des élus comme du grand public, Bugey Sud est une terre de réussite pour les entrepreneurs et entreprises : COMATEL, MARGUERON, GERAL et plus récemment EV4 etc..., ou d'accueil de grands groupes à l'image de VOLVO ou encore de CARRIER, à titre d'exemple.*

*D'autres entreprises plus confidentielles sont présentes dans le travail du cuir, du bois, pouvant être associées au luxe, etc.*

*Le point commun de toutes ses entités économiques est de recourir à une main d'œuvre compétente et qui a su, au fil des années, améliorer ses savoir-faire.*

*Pourtant, cette main d'œuvre voit ses effectifs reculer sous le double effet du vieillissement et d'une attractivité atone auprès des classes en âge de travailler. Ainsi, le nombre d'actifs baisse pour la première fois sur la période de recensement de l'INSEE, affaiblissant le bassin d'emploi de Belley.*

*Par ailleurs, le territoire est confronté à une concurrence importante des intercommunalités environnantes en matière d'offre économique, que cela porte sur du foncier ou de l'immobilier d'entreprises. Or, Bugey Sud souffre d'une insuffisance d'offre structurée malgré la quantité importante de foncier que le SCoT en vigueur permet d'ouvrir à urbanisation.*

*Au travers de ce PAS, le territoire entend être acteur de son développement économique par des politiques sectorielles dédiées et favorables à la diversification de l'emploi et au parcours résidentiel des entreprises, mais qui n'auront d'effets qu'en les articulant avec l'amélioration de la « résidentialité » territoriale renvoyant aux deux premiers axes de ce projet de SCoT.*

*Le territoire s'est doté d'un schéma de développement économique qui organise les objectifs à mettre en œuvre à l'avenir. Le SCoT s'appuie sur ce document en mettant en avant les liens étroits entre l'économie et le territoire. L'accent est mis sur la valorisation des ressources économiques locales, tant primaires, touristiques, industrielles, artisanales et résidentielles. Il est question de redonner à l'économie son rôle de marqueur territorial.*

### Orientation 5 : Organiser un développement économique qui diffuse

#### Objectif 16 : Dresser une armature économique lisible pour un bassin d'emploi affirmé



Le territoire est doté d'un nombre élevé de sites d'activités économiques, dont une vingtaine sont de compétence communautaire et sont qualifiés de zones d'activités économiques. Les autres n'étant pas de compétences communautaires sont appelés espaces d'activités économiques ou bien encore révèlent des entreprises isolées dans le diffus.

Pour conforter durablement l'équilibre économique territorial, la stratégie développée vise un déploiement de l'offre économique en écho de l'armature territoriale et des

spécificités locales afin de faire perdurer la vitalité rurale via des sites d'activités d'équilibre et de proximité, et de conforter le bassin d'emploi de Belley au travers de sites d'activités stratégiques.

#### Objectif 17 : Offrir des capacités d'accueil et de développement en réponse au parcours résidentiel des entreprises

Le territoire est confronté à un déficit d'offre foncière. A ce jour, seulement 4 ha seraient disponibles ce qui est largement en-deçà de la demande moyenne constatée durant ces dix dernières années de 5,2 ha.

Ensuite, la restructuration du pôle entrepreneurial de Virignin pose la question d'un espace dédié à la collaboration inter-entrepreneuriale et au parcours résidentiel des entreprises.

Par ailleurs, les espaces d'activités auront une exigence de qualité de façon à créer des lieux d'accueil et de vie professionnels agréables pour leurs usagers, aux premiers rangs desquels les salariés.

Ainsi, les objectifs affichés sont les suivants :

- Faciliter le parcours résidentiel des entreprises par une offre foncière et immobilière proactive et pragmatique dans sa distribution spatiale ;
- Envisager prioritairement le renforcement et le développement de l'offre économique à partir des sites économiques existants ;
- Penser au développement des entreprises qui ne sont pas implantées dans des sites d'activités économiques et que le SCoT qualifiera d'entreprises diffuses ;
- Assurer une bonne desserte en direction des entreprises, notamment celles en ZAE de compétences communautaires ;
- Prioriser la requalification et l'optimisation foncière des zones d'activités et espaces d'activités existants et la mobilisation des friches ;

#### Objectif 18 : Diffuser le développement économique ailleurs qu'en sites d'activités économiques

Le niveau d'emploi dans les zones d'activités économiques est important, 27% de l'emploi total, mais non majoritaire. Cela signifie que la majorité de l'emploi se situe ailleurs, notamment dans les cœurs de villes ou de bourgs. Ce sont des emplois du commerce, des services, d'artisanat compatibles avec les fonctions urbaines.

Par cet objectif, il est question de préserver un appareil économique vivace, notamment dans la ruralité du territoire :

Afin de répondre aux besoins des activités insérées dans le tissu urbain, les objectifs sont :

- Accueillir des activités compatibles avec la diversité des fonctions urbaines ;
- Accueillir de nouvelles activités favorables à l'innovation économique et sociale (tiers lieux, espaces de partage et d'initiatives, activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire, activités éphémères, ...) ;

### Orientation 6 : Diversifier le tissu économique

#### Objectif 19 : S'appuyer sur une chaîne de valeur locale

Le tissu économique du Bugey Sud est diversifié dans le secteur industriel, ce qui représente une vraie force en cas de retournement sur certains segments des marchés. Pourtant, le secteur des services demeure peu développé, surtout dans les métiers à haute valeur ajoutée orientés vers le secteur productif et marchand. A contrario, les professions administratives et de santé, action

sociale y sont surreprésentées. Cela traduit un territoire économique en soutien d'un tissu social en difficulté.

Afin de briser le plafond de verre économique sur lequel butte le territoire, la collectivité et ses acteurs poursuivent des objectifs en faveur d'une plus grande diversification des emplois, pour offrir un nouveau panel de métiers et de postes pour les populations présentes et celles qui viendront s'installer ici.

Dès lors, il s'agit de :

- Asseoir l'artisanat sur le territoire au sein des tissus urbains et des sites d'activités économiques ;
- Former des artisans dans la rénovation du bâti traditionnel et dans l'utilisation des matériaux biosourcés ;
- Encourager le développement d'activités régénérative, durable (bâtiment, recyclerie, gestion des déchets, ...) et de l'Economie Circulaire et Sociale ;
- Maitriser le développement des activités extractives en lien avec le Schéma Régional des Carrières ;
- Déployer un réseau favorable au nomadisme économique et à l'innovation locale (espaces de coworking, FabLab, ...) ;
- Développer les circuits courts alimentaires.
  - Soutenir la filière bois en :
    - Cherchant une gestion durable de la ressource forestière ;
    - Valorisant localement cette ressource ;
    - Créant des passerelles entre le pôle bois de Cormaranche-en-Bugey et les espaces de valorisation de la ressource en Bugey Sud comme sur la zone d'activité de Valromey-sur-Séran.

## Objectif 20 : Augmenter l'attractivité du territoire au travers de sa mise en valeur touristique et culturelle



Fort de ses atouts paysagers, naturels, de son histoire culturelle et industrielle, le territoire pose les germes d'une politique touristique qui cherche à actionner plusieurs leviers pour toucher une population diverse, attirée par un modèle touristique « nature - intimiste » calibré pour une découverte apaisée du territoire.

Les activités touristiques peuvent s'appuyer en tout point du territoire au travers de ses événements culturels et

festifs, de son patrimoine bâti remarquable et vernaculaire, de son patrimoine paysager, de son capital naturel comme support d'activités, de ses équipements sportifs et culturels, de son passé industriel et scientifique, de sa relation à la gastronomie et au terroir ...

Territoire de moyenne montagne, il est soumis à la hausse des températures qui impacte la station des Plans d'Hotonnes, ce qui implique de la faire muter d'un tourisme principalement hivernal à un tourisme quatre saisons.

Ainsi, le PAS cherche à faire du tourisme une activité économique à part entière, créatrice de richesses et d'emplois. Pour cela, il est entendu de :

- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel en prenant en considération les espaces publics et leurs abords ;
  - Valoriser le tourisme patrimonial, culturel, sportif de et loisirs en améliorant la lisibilité des circuits touristiques et l'accessibilité des sites ;
  - Permettre le développement d'activités touristiques de air et de pleine nature ;
  - Constituer une offre de restauration et de services diversifiés au sein des centralités et à proximité des sites touristiques emblématiques (Plans d'Hotonnes, Belley, les lacs et les cascades, ...) ;
  - Tendre vers un tourisme 4 saisons pour la moyenne montagne et faire des Plans d'Hotonnes un laboratoire des mutations d'activités hivernales liées au réchauffement climatique ;
  - Conforter la stratégie vélo menée par la collectivité (cyclotourisme, VTT, ...) en s'appuyant sur son réseau de voies vertes et la ViaRhôna ;
  - Conforter les ports du Bugey Sud en accroche de la colonne vertébrale de la ViaRHôna (port de Massignieu-de-Rives, de Virignin et de Murs et Gélignieux) ;
- Améliorer la capacité d'accueil touristique du territoire y compris le tourisme d'affaire ;

#### Objectif 21 : Faire de l'agriculture un maillon de l'économie rurale



Le territoire s'est doté d'un Projet Agricole et Alimentaire Territorial qui vise à valoriser les productions locales et soutenir l'écosystème agricole du territoire, sans pour autant rechercher une autonomie alimentaire exclusive.

L'agriculture est avant tout une activité économique qui maintient des dynamiques de vie dans la ruralité de Bugey Sud, mais elle sert également à entretenir la mosaïque paysagère entre paysages de montagne et de vallées, paysages







forestiers, de transition agri-urbaine, ...

En résonance d'une orientation qualitative et de proximité, le territoire de Bugey Sud a pour objectifs de :







- Préserver les espaces agricoles du territoire ;
- Soutenir les passerelles entre productions agricoles locales et commerces de proximité ;
- Maintenir les capacités fonctionnelles des exploitations et des espaces agricoles ;
- Appuyer l'émergence de cultures diversifiées (chanvre, légumineuses, ...) ;
- Encourager les filières de production et de transformation alimentaire de proximité ;
- Pérenniser les espaces et activités des productions de qualité labellisé (IGP, AOP, AB, ...) ;
- Soutenir la viticulture ;

### Axe 3 : Un territoire acteur de son développement économique

#### Organiser un développement économique qui diffuse

-  Conforter durablement l'équilibre économique du territoire en écho de l'armature urbaine et en priorisant la requalification et l'optimisation conifère
-  Faciliter le parcours résidentiel des entreprises par une offre foncière et immobilière proactive et pragmatique à l'échelle du territoire
-  Envisager prioritairement le renforcement et le développement de l'offre économique à partir des sites existants
-  Penser au développement des entreprises diffusées à l'échelle du territoire
-  Assurer une bonne desserte en direction des entreprises, notamment entre les zones d'activités économiques
-  Accueillir des activités compatibles avec la diversité des fonctions urbaines et de nouvelles activités favorables à l'innovation

#### Diversifier le tissu économique

-  Asseoir l'artisanat sur le territoire au sein des tissus urbains et des sites d'activités économiques
-  Former des artisans dans la rénovation du bâti traditionnel
-  Encourager le développement d'activités régénératives, durables et de l'économie circulaire et sociale
-  Poursuivre le développement des activités extractives en lien avec le schéma régional des carrières
-  Déployer un réseau favorable au nomadisme économique et à l'innovation locale
-  Développer les circuits courts alimentaires

#### Augmenter la visibilité du territoire au travers de sa mise en valeur

- |   |  |
|---|--|
|  Poursuivre la mise en valeur du patrimoine            |  Tendre vers un tourisme 4 saisons                            |
|  Valoriser le tourisme patrimonial, culturel, etc.     |  Conforter la stratégie vélo menée par la collectivité        |
|  Permettre le développement d'activités touristiques  |  Conforter les ports de Bugey Sud en accroche                |
|  Constituer une offre de restauration et de services |  Améliorer la capacité d'accueil touristiques du territoire |

#### Augmenter la visibilité du territoire au travers de sa mise en valeur

- |   |  |
|---|--|
|  Poursuivre la mise en valeur du patrimoine          |  Tendre vers un tourisme 4 saisons                          |
|  Valoriser le tourisme patrimonial, culturel, etc.   |  Conforter la stratégie vélo menée par la collectivité      |
|  Permettre le développement d'activités touristiques |  Conforter les ports de Bugey Sud en accroche               |
|  Constituer une offre de restauration et de services |  Améliorer la capacité d'accueil touristiques du territoire |

